

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 02 OCTOBRE 2025 à 20h00

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de Conseil Municipal sous la présidence de Madame Florence BOULLIER, Maire.

La convocation a été adressée le 26 septembre 2025.

**Étaient présents** : Florence BOULLIER, François LIARD, Karine LATOUCHE, Jean Yves PROUST, Monique MARCHE, Jean Claude RICHARD, Fabienne BAUDON, Julien GAURON, Evelyne DAVID, Laetitia JEANPIERRE BERRAUD, Christophe JEANPIERRE BERRAUD, Florent MARTIN, Janine PERROT, Marie Pierre DUBOIS-BOUGREAU, Alain IZOPET.

**Étaient excusés** : Jessy GONET, Christophe BRETON, Anne MOLVEAU donne pouvoir à Alain IZOPET.

**Étaient absents** : Fiancée-Gernavey BANTABA

**Secrétaire de séance** : Fabienne BAUDON

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 08 juillet 2025**

Le procès-verbal a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le procès-verbal de la séance précédente.**

**Admission en non-valeur**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception de deux demandes d'admission en non-valeur émanant du Service de Gestion Comptable de Chinon, et ce, malgré les relances et démarches de recouvrement engagées auprès des débiteurs :

- Créances irrécouvrables : 73,29 €
- Créances éteintes : 205,50 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les admissions en non-valeur pour un montant total de 278,79 €.**

**Accroissement temporaire d'activité – adjoint technique**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du départ à la retraite et à compter du 1er novembre 2025, d'un agent occupant les fonctions d'adjoint technique.

Afin d'anticiper et de pallier ce départ, une offre de candidature a été diffusée.

Deux candidatures ont retenu l'attention et après étude des profils lors d'une réunion Maire/Adjoints, le choix s'est porté sur l'un des candidats, en raison de son expérience professionnelle et de ses différentes habilitations.

En conséquence, Madame le Maire propose la création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, conformément à l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique.

Ce contrat concerne un agent contractuel, pour une durée maximale de 12 mois, à compter du 6 octobre 2025.

L'agent sera classé sur le grade d'adjoint technique, selon la grille indiciaire correspondante.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE :**

- La création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité, sur le grade d'adjoint technique, pour une durée maximale de 12 mois, à compter du 6 octobre 2025, rémunéré selon la grille indiciaire du grade d'adjoint technique.

**Convention avec la SNCF portant sur la gestion et la maintenance des ponts-routes**

**Avenant n°4 – Travaux salle des fêtes**

Madame le Maire informe le conseil municipal de loi « Didier » du 7 juillet 2014, visant à répartir les responsabilités et les charges financières concernant les ouvrages d'art de rétablissement des voies. De ce fait, un rendez-vous avec la SNCF a eu lieu afin d'assurer la gestion, la maintenance

et la coordination des responsabilités relatives à trois ouvrages d'art de type pont-route situés sur le territoire de la commune de SAINT-ÉPAIN.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide : d'approuver la convention portant sur la gestion, la maintenance et la superposition d'affectation des trois ouvrages d'art de rétablissement de voie de type pont-route, situés à La Martinière, La Pinarderie et Mon idée, et d'autoriser Madame le Maire, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.**

#### **Avenant n°4 – travaux de rénovation de la salle des fêtes**

Madame le Maire rappelle les travaux de rénovation de la salle des fêtes.

Dans le cadre du marché et notamment le macro lot A Clos/Couvert et macro lot B Finitions, il convient de réaliser des travaux complémentaires.

Madame le Maire présente les devis des entreprises :

- SA PINON : 4 890.97€ HT concernant les travaux de charpente métallique de l'auvent
- CHAMPIGNY SEGELLES : 2 470.35€ HT pour fourniture et installation de rideaux occultants intérieurs, ainsi que la pose de stores enrouleurs sur les parties ouvrantes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Accepte l'avenant n°4 pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes d'un montant total de 7 361.32€HT décomposé comme suit : SA PINON : 4 890.97€ et CHAMPIGNY SEGELLES : 2 470.35€HT.
- Autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à celui-ci

#### **Révision du règlement intérieur de location des salles et du matériel communal**

Madame le Maire rappelle que le règlement intérieur de location des salles et du matériel communal a été mis à jour lors du dernier Conseil Municipal.

Dans un souci de préservation des locaux communaux et afin de garantir le bon entretien des salles après leur utilisation, Madame le Maire propose d'instaurer une caution "ménage". Celle-ci aurait pour objectif d'inciter les usagers à restituer les lieux dans un état de propreté conforme à celui dans lequel ils ont été mis à disposition.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rajouter au dit règlement la prise d'une caution ménage d'un montant de 300€.**

#### **Mise à jour du règlement intérieur de la bibliothèque**

Monique MARCHE fait lecture du règlement intérieur actuel de l'utilisation de la bibliothèque.

Il fixe les modalités d'accueil du public, d'accès aux collections et aux services, les conditions d'inscription et de prêt, ainsi que les règles de comportement attendues des usagers.

En raison de son antériorité, il convient de le mettre à jour.

Madame MARCHE fait part des points à actualiser.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque tel que présenté en séance.**

#### **Convention tripartie avec l'APE et la coopérative scolaire pour la réalisation de la fresque à l'école**

Reporté

#### **Accord de principe sur les garanties des emprunts souscrits par TOURAINE LOGEMENT**

Le Maire expose à l'assemblée que la société TOURAINE LOGEMENT, bailleur social, envisage de contracter un ou plusieurs emprunts auprès d'un organisme bancaire ou financier dans le cadre du financement de la construction de cinq maisons individuelles situées sur la commune de SAINT-EPAIN

Afin de permettre à TOURAINE LOGEMENT d'engager les démarches nécessaires au montage financier de l'opération, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur un accord de principe pour accorder sa garantie à hauteur de 35% du ou des emprunts à contracter, dans la limite d'un montant maximal de 245 506.10€.

Il est précisé que cet accord de principe ne vaut pas engagement définitif de la commune, laquelle devra délibérer ultérieurement sur les conditions précises de la garantie à accorder une fois les emprunts finalisés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- D'accorder un accord de principe à la demande de TOURAINE LOGEMENT concernant la garantie d'un ou plusieurs emprunts à contracter pour le financement de la

**construction de cinq maisons sur le territoire communal, dans la limite d'un montant total de 245 506.10 euros.**

- **Autorise Madame le Maire à informer Touraine Logement de ladite décision.**

#### **Assainissement : retrait de la commune au SATESE 37**

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence "assainissement" à la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne, à compter du 1er décembre 2025, chaque commune membre se doit de se retirer du Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux (SATESE 37).

En effet, à partir de cette date, la gestion de l'assainissement sera assurée par la communauté de commune rendant inutile le maintien de l'adhésion communale à ce syndicat.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide le retrait de la commune au SATESE 37 à compter du 1er décembre 2025.**

#### **Assainissement : consultation d'un maître d'œuvre pour les travaux à la station d'épuration**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif de la commune, récemment restitué par le bureau d'étude SAFEGE.

Elle informe également de la non-conformité de la station d'épuration actuelle, tant au regard des nouvelles normes en vigueur qu'en raison de sa capacité insuffisante, ce qui pourrait entraîner, à court terme, des refus de permis de construire sur le territoire communal.

Dans la perspective du transfert imminent de la compétence « assainissement » à la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne, et afin d'anticiper ces contraintes, Madame le Maire propose de lancer dès à présent une consultation en vue de désigner un maître d'œuvre pour les travaux nécessaires à la mise en conformité de la station d'épuration.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal : (pour 14 / abstention : 2 / contre 0), Madame le Maire est autorisée à contacter les bureaux d'études suivant pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la station d'épuration :**

- Cabinet MERLIN
- IRH
- SAFEGE

#### **Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité et de Service de l'eau potable – année 2024**

Monsieur Jean Claude RICHARD, conseiller délégué en charge des réseaux présente le rapport à l'assemblée.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les éléments figurant dans le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable pour l'exercice 2024.**

#### **Demande de subventions**

Madame BAUDON, conseillère déléguée en charge des associations, informe ses collègues que des demandes de subventions sont parvenues en mairie de la part de :

- L'USSE de SAINT EPAIN, pour l'achat de mini buts et ballons
- La coopérative scolaire pour le voyage au ski et le bus pour le pass nautique ainsi que la piscine du camping du Prunay
- L'APE Raymond Queneau pour la venue d'un magicien au marché de Noël,
- Les Pompiers humanitaires – subvention pour l'année 2025

**Après l'exposé entendu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions telles que :**

USSE	Non, paiement direct par la commune
Coopérative scolaire	<ul style="list-style-type: none"><li>• 90€ par élèves de SAINT EPAIN participant au voyage, versé en deux fois sur l'année scolaire 2025/2026 (45€ en 2025 et 45€ en 2026)</li><li>• 450€ pour le transport en bus à la piscine et la piscine du camping du Prunay</li></ul>
APE Raymond Queneau	300€
Pompiers humanitaires	NON

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

Dans le cadre de la marche "Octobre Rose" organisée pour soutenir la lutte contre le cancer du sein, les participants seront invités, à l'issue de la randonnée, à accrocher leur ruban symbolique sur un arbre dédié.

À cette occasion, la commune fera un don à une association engagée contre ce cancer, dans la limite de 2 000 € maximum, le montant étant déterminé en fonction du nombre de rubans accrochés à l'arbre.

#### **Assainissement : clôture du budget au 30/11/2025**

Madame le Maire informe que suite à la prise de compétence « Assainissement » par la communauté de communes au 1er décembre 2025, il convient de clôturer le budget annexe de l'assainissement au 30/11/25.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- Décide la clôture du budget annexe communal relatif à l'assainissement à la date du 30 novembre 2025
- Dit que l'intégralité de l'actif et du passif de ce budget annexe communal à la date de sa clôture sera réintégrée dans la comptabilité du budget principal de la commune,
- Indique à ce titre que les résultats d'exploitation et d'investissement de ce budget annexe constatés à la date de sa clôture sera repris dans le budget principal de la commune
- Charge le Service de Gestion Comptable de Chinon de comptabiliser les opérations non budgétaires afférentes à cette clôture.

#### **Adhésion au FLES – année 2025**

Le Maire présente au Conseil Municipal un courrier du Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) de l'arrondissement de Chinon qui sollicite l'adhésion de la Commune au titre de l'année 2022.

Le Fonds Local Emploi Solidarité est une association dont la mission principale est l'insertion sociale et professionnelle des personnes en contrat aidé et des personnes très éloignées de l'emploi.

Leurs objectifs sont de mutualiser les adhésions au profit de la formation, confier à des professionnels l'optimisation des démarches d'insertion et de favoriser l'émergence d'actions facilitant l'insertion.

Madame le Maire propose d'adhérer au FLES pour 2025 pour un montant identique à l'année 2024 soit 200.00 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés :**

- Accepte de renouveler l'adhésion Fonds Local Emploi Solidarité (FLES) pour 2025 pour un montant de 200,00 € et autorise Madame le Maire à signer le bulletin d'adhésion correspondant.

#### **Convention avec le SDIS pour la contribution de solidarité communale**

Madame le Maire explique le courrier reçu du Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours concernant sa trajectoire financière des années à venir.

En effet, le SDIS voit sa situation financière dans l'impasse (les besoins pour faire face aux risques du département, les nouvelles dépenses imposées telles que les taux de cotisations, un investissement chronique depuis plus de 25 ans) et puise dans son excédent budgétaire chaque année.

Le budget 2025 présente un déficit d'équilibre de l'ordre d'un million d'euros, ne pouvant pas être compensé par l'excédant budgétaire insuffisant.

Elle rappelle que la commune verse annuellement un contingent incendie au syndicat.

Pour l'année 2025 le montant est de 22 590.00€.

Pour donner suite à des échanges entre le SDIS et les communes, il est proposé à celle-ci d'apporter une contribution de solidarité communale annuelle, supplémentaire à raison de 6.20€ par habitant.

Cette contribution doit faire l'objet d'une convention.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver la convention tel que l'attribution supplémentaire au contingent incendie annuel d'un montant de 6.20€/ habitant pour une durée d'un an.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention tel que présentée par Madame le Maire et accepte l'augmentation du contingent incendie annuel de 6.20€/habitant pour une durée d'un an.**

**Convention d'accompagnement numérique avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires**

Monsieur LIARD, 1<sup>er</sup> adjoint expose au Conseil municipal que l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) propose d'accompagner la commune dans la mise en œuvre d'actions en faveur de l'inclusion numérique, à travers une convention précisant les engagements respectifs des parties.

Cet accompagnement porte sur la réalisation d'un diagnostic des besoins numériques de la commune.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver la convention pour l'accompagnement numérique jointe en annexe et autorise Monsieur LIARD, 1<sup>er</sup> adjoint, à la signer.**

**Questions diverses :**

- Madame le Maire fait lecture d'un mail reçu de Madame Bénédicte GUERY demandant un élagage mutualisé, Route du Viaduc. C'est une route départementale, la demande sera transmise au STA de l'Île Bouchard.
- Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que des courriers de plusieurs administrés sont arrivés en mairie contestant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères insérée sur la taxe foncière. Pour certains administrés, cela représente le double de l'an passé.
- Madame le Maire fait part d'un avis de naissance du bébé de Jean Damien LEMAITRE gérant de l'entreprise ACES
- Madame le Maire rappelle le mail transmis pour l'invitation à la soirée de clôture de mandat des élus de la CCTVV qui aura lieu à l'Île Bouchard le 31 octobre 2025.
- Madame le Maire fait lecture d'un courrier des Vallées Vertes invitant le conseil municipal à la répétition générale du théâtre le vendredi 10/10 à 20h00.
- Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un propriétaire de parcelles jouxtant l'école et une partie d'un chemin communal souhaite les vendre et a proposé l'achat par la commune. Après échanges le conseil municipal décide de faire une proposition pour l'achat de ces parcelles pour un montant de 1 500€.
- Monique MARCHE rappelle le festival Art'Chipel et l'exposition qui aura lieu dans le musée du Presbytère, la salle Jeanne d'Arc ainsi que dans l'église. Un vernissage aura lieu dans les écuries du château de Montgoger le 18/10/25.
- Jean Yves PROUST informe que les travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue d'Azay le Rideau sont en cours.
- Marie Pierre DUBOIS-BOUGREAU signale un trou dans la chaussé à la Pinarderie.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire prononce la clôture de la séance à 23h05.

**Le Maire,  
Florence BOULLIER**



